

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 17/11/2022
Reçu en préfecture le 17/11/2022
Publié le 25/11/2022 
ID : 974-249740101-20221117-2022_132_BC_32-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 novembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE SEPT NOVEMBRE à 14 h 30,
Nombre de membres en exercice : **16** le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port dans la
Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre de présents : 14
Nombre de représentés : 2
Nombre d'absents : 0 **Secrétaire de séance** : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2022_132_BC_32
*Attribution de subvention à
l'Association des Solidaires de
l'Économie Sociale (ASES) dans le
cadre de la lutte Anti-Vectorielle*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa
COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme
Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne
PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE
- M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Daniel PAUSE - M.
Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 16

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
31 octobre 2022

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
14/11/2022

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Philippe
LUCAS procuration à M. Bruno DOMEN

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_132_BC_32 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES SOLIDAIRES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (ASES) DANS LE CADRE DE LA LUTTE ANTI-VECTORIELLE

Le Président de séance expose :

Présentation de l'association et objet de la demande

L'association des Solidaires de l'Economie Sociale (ASES) a sollicité une aide financière dans le cadre des actions de Lutte Anti-Vectorielle (LAV) qu'elle déploie dans le contexte de l'épidémie de dengue.

Nom de l'association	Année de création	Objet de la structure
ASES	2018	Promouvoir l'insertion sociale du public en difficultés notamment, en recherche d'emploi, à travers le cadre de l'économie sociale et solidaire, de la santé publique, des aides aux personnes âgées et l'amélioration du cadre de vie.

L'ASES met en œuvre notamment des actions de nettoyage des ravines et de sensibilisation auprès de la population concernant les gestes à adopter pour limiter la prolifération des moustiques, vecteurs de la dengue.

Les zones d'intervention, le nombre de personnel embauché en Contrat **Parcours Emplois Compétences (PEC)** dédié à ces missions, le nombre hebdomadaire d'heures d'intervention ainsi que la durée de l'opération concernée par la présente demande sont explicités dans le tableau suivant :

Nom de l'association	Missions LAV	Zones d'intervention	Nombre de Contrats PEC	Nombre d'heures hebdomadaire	Durée action
ASES	Nettoyage des ravines Sensibilisation des publics aux gestes de LAV	La commune de La Possession	36	30 H	Année 2022

Montant demandé par l'association et montants alloués par l'Etat et les autres collectivités

Le budget prévisionnel global pour la mise en œuvre des actions s'élève à hauteur de 539 666 €. L'association sollicite le TCO pour l'octroi d'une subvention de 70 000€.

Les montants demandés au TCO ainsi qu'aux autres structures dans le cadre du dispositif PEC-LAV sont détaillés ci-dessous :

Nom de l'association	Fonctionnement				
	Montant demandé au TCO	Montant alloué par la commune	Montant attendu de L'État (ASP)*	Montant attendu du Département	Montant attendu de OPCA/FORMATION
ASES	70 000€	70 000€	302 126€	75 540€	20 000€

* Agence de Services et de Paiement (ASP)

Le TCO a retenu comme principe une participation financière à hauteur de celle de la commune. Il est à noter que le montant accordé par le TCO qui fera l'objet d'une convention spécifique, sera ajusté sur le montant financier attribué par la commune.

Compte tenu d'une régularisation en cours quant à la transmission par l'ASES du Rapport du Commissaire aux Comptes pour les activités de l'année 2021 (document obligatoire de contrôle financier), le TCO met une condition suspensive à la signature de la convention de financement pour 2022 qui sera levée par la collectivité dès réception du rapport et en l'absence de réserve particulière.

Montant alloué par le TCO dans le cadre des « plans ravines »/Lutte anti-vectorielle

A titre informatif, le tableau suivant récapitule les montants alloués par le TCO à l'association lors des précédents exercices.

Nom de l'association	Montant en fonctionnement alloué par le TCO		
	Plan ravines 2018/2019	Plan ravines 2019/2020	Plan ravines 2020/2021
ASES	60 000€	70 000€	36 100€ (sur base de la participation financière de la commune concernée) – 35 000 € versés

Communes concernées par l'action : *(cocher les communes concernées)*

La Possession	Le Port	Saint-Paul	Trois Bassins	Saint-Leu
X				

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/10/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 14/10/2022.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
 Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER l'attribution d'une subvention maximale de 70 000 € en fonctionnement à L'Association des Solidaires de l'Economie Sociale (ASES) pour accompagner les actions de Lutte Anti-Vectorielle ; cette participation financière maximale est conditionnée par l'exacte

participation financière de la commune au titre des actions Lutte Anti-Vectorielle

- **METTRE en condition suspensive à la signature de la convention de financement la transmission du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021 et de l'absence de réserve particulière ;**
- **AUTORISER le Président ou toute autre personne dûment habilitée à signer la Convention de financement correspondante et toutes les pièces relatives à cette affaire ;**
- **DIRE que les crédits sont prévus au budget de fonctionnement du TCO en 2022 aux chapitres et articles correspondants.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président